

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix NEUF, le 27 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2019

Etaient présents :

DAPOT Patrick
PERAULT Françoise
GILABERT Aude
PIZZIGHINI Olivier
GILABERT Aude

THEILLARD Jacqueline
BOUNIOU Daniel
FALCOU Léone
DANIEL Jean-Yves

Procurations pour :

NUFFER Nadia
LATHAM David
VALLIER Rémi

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle,

1° Examen et approbation du Procès-Verbal de la séance du 16/05/2019 :

Procès verbal adopté à l'unanimité.

2° Désignation du secrétaire de séance : Madame PERAULT Françoise

3° Point sur les finances :

a) Travaux de réfection sanitaires et cuisine Foyer Municipal (dépenses/recettes), détail des subventions : Madame Françoise PERAULT, Monsieur le Maire

Subventions reçues à ce jour : 83 331€ sur 148 640€ confirmés, détail ci-dessous :

Article	Libelle	Prévu BP	Réalisé
171	REFECTION FOYER MUNICIPAL	148 640,00	83 331,21
13	Subventions d'investissement	148 640,00	83 331,21
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	55 740,00	26 948,00
1322	Subv. non transf. Régions	37 160,00	17 965,21
1323	Subv. non transf. Départements	55 740,00	38 418,00

Dépenses : cout final du Foyer municipal 230 238€ (moins que les 242 308€ prévus au Budget Primaire).

A noter : En 2020 nous recevrons 16,404 % en remboursement de la TVA sur les dépenses engagées.

b) Renégociation de l'ensemble des prêts de la Commune (Madame Françoise PERAULT)

Dans un contexte de taux très bas, 4 emprunts à taux fixes, contractés auprès du Crédit Agricole (CA) ont fait l'objet d'une nouvelle demande de renégociation de leur taux qui sont actuellement de 4,55% pour un, 4,58% pour deux autres et 4,34% pour le 4^{ème}. Au 30/06/2019 le capital restant dû pour ces 4 emprunts (2 en M14 et 2 en M49) est de 731 581€ avec des intérêts restant dus pour 429 221€ soit un total dû = 1 160 802€. Ces emprunts courent encore sur 24, 19 et 12 ans.

Le CA n'accepte pas la « renégociation » des emprunts à taux fixes, il considère qu'il s'agit d'un *remboursement anticipé* avec mise en place de 2 nouveaux emprunts (un en M14 et un en M49) et non d'une « renégociation » des anciens emprunts. Et pour tout remboursement anticipé le CA applique des pénalités dont le calcul est basé sur des formules financières impossibles à appréhender lors de la signature du contrat car elles font appel à des taux inconnus à la date des contrats.

La proposition du CA fait apparaître des intérêts en baisse pour ces deux nouveaux emprunts (2% sur 25 ans et 1,70% sur 20 ans) : 247 667€ d'intérêts total au lieu des 429 221€ actuels, mais les pénalités de *remboursement anticipé* seraient de 281 230€. Au final le seul gagnant dans cette opération serait le CA qui empocherait 99 676€ de plus. Nous avons donc décliné une telle offre si tant est que l'on puisse la qualifier ainsi.

4° Informations sur le lotissement "Côté Court", Monsieur le Maire

4 lots vendus pour lesquels la Commune a encaissé 40 000€, un 5^{ème} lot dont la vente définitive est prévue pour octobre 2019 et un 6^{ème} lot avec une option dessus.

5° ° Ecole : informations sur les changements d'horaires, diverses informations : Madame Aude GILABERT

Voir annexe Ecole_CM du 27 juin 2019

Monsieur le Maire remercie Madame Léone FALCOU pour avoir remplacé bénévolement du personnel malade à la cantine scolaire durant toute une semaine.

6° Travaux : Monsieur BOUNIOL Daniel

Voir annexe Travaux_CM de juin 2019

7° Examen du renouvellement du bail de location avec ORANGE stade municipal, terrain cadastré A1799 : Monsieur le Maire

Le bail a été renouvelé avec ORANGE pour un loyer de 5 380€/an.

8° Questions diverses : Monsieur le Maire

a) Subvention CCRLCM aux Florales : Monsieur le Maire informe que la subvention reçue de la CCRLCM est en baisse, 200€ au lieu des 500€ de l'an dernier.

b) Versement des subventions aux associations thézanaïses : Monsieur le Maire confirme que les subventions seront versées aux associations en septembre, sauf celle du Comité des fêtes qui sera versée en juillet pour la fête au mois d'août.

c) Information de la CCRLCM relative aux habitations en assainissement autonome (SPANC) :

Il existe environ 1500 fosses septiques sur l'ensemble des 54 communes de la CCRLCM. A Thézan 3 de ces fosses n'ont pas été contrôlées suite au refus de leurs propriétaires. La législation obligera ces propriétaires à se mettre en conformité.

d) Congés personnel territorial : Monsieur le Maire a demandé à ce que tous les congés soient soldés au 06/01/2020 (à l'exception de Monsieur J-L SARDA, nouvel employé) en vue de la prochaine mandature.

e) Urbanisme : Monsieur le Maire rappelle que les permis de construire sont instruits par les professionnels du service urbanisme de la Mairie de LEZIGNAN CORBIERES.

La Mairie de THEZAN DES CORBIERES a uniquement pour mission de recevoir les demandes, de les enregistrer et de les transmettre au service urbanisme cité ci-dessus.

Il est rappelé que les propriétaires qui procèdent à des travaux ou transforment des bâtiments agricoles en habitations ou commerces doivent impérativement, avant de débiter tout travaux, effectuer une déclaration préalable ou permis de construire en Mairie.